

République Française  
Département du BAS-RHIN  
**COMMUNE DE SILTZHEIM**

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 18 juin 2015  
à 18h30 en salle du conseil de la mairie de SILTZHEIM**

Convocation en date du 10 juin 2015

➤ **PRÉSENTS :**

-Maire et Président de Séance: M. SCHMITT Sébastien.

-Adjoints au Maire : M. WERGUET Bertrand, Mme SCHORP Suzanne (*élue secrétaire de séance*), M. STEIN Richard.

-Conseillers Municipaux : Mmes ALBRECHT Frédérique, DIEFFENTHALER Vèrène, GREFF Hildegarde, JEANNOT Rachel, LOBERMAYER Sévérine, MM. FISCHER Stéphane, SCHISLER Jean-Luc, SCHMITT Roland.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS :** /.

➤ **ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS :**

-M. MULLER Victor à M. WERGUET Bertrand,

-Mme GAMBS Valérie à M. SCHMITT Sébastien.

➤ **ABSENTS NON EXCUSÉS :**

-M. KISTNER Yves.

Membres en exercice: **15** Membres présents : **12** Membres absents : **3** Pouvoirs : **2**

**ORDRE DU JOUR**

- 1-Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales pour l'année 2015 (FPIC 2015) : application de la répartition dérogatoire « libre ».
- 2-Élaboration de la liste des jurys d'assises pour l'année 2016.
- 3-Rapport sur le Prix et la Qualité de l'Assainissement Collectif pour l'année 2014 (RPQS-AC 2014).
- 4-Subvention exceptionnelle à l'association AVENIR VAL DE SARRE (tournoi de football à PRAGUE).
- 5-Divers.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.**

**ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Le Conseil Municipal,**

- **À l'unanimité :**

- Mme SCHORP Suzanne ne participant pas au vote,

DÉSIGNE Mme SCHORP Suzanne comme secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE (SÉANCE DU 06 MAI 2015).**

M. le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

**Le Conseil Municipal,**

- **À l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte rendu de la séance du 06 mai 2015.

**1-FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES POUR L'ANNÉE 2015 (FPIC 2015) : APPLICATION DE LA RÉPARTITION DÉROGATOIRE LIBRE.**

**VU** l'article 125 de la Loi de Finances Initiale pour 2011 fixant les orientations générales de la péréquation financière horizontale ;

**VU** la loi de Finances Initiale pour 2012 instituant les mécanismes de péréquation horizontale ;

**VU** l'article 108 de la Loi de Finances Rectificative 2014 ;

**VU** la Loi de Finances Initiale pour 2015 et plus particulièrement les modifications apportées aux répartitions internes dérogatoires ;

**VU** le courrier du Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en date du 29 mai 2015 invitant les communes membres de l'EPCI à se prononcer en faveur d'une prise en charge intégrale du FPIC 2015 par l'EPCI ;

**CONSIDÉRANT** que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences a décidé dans sa délibération du 19 février 2015 de prendre complètement à sa charge la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) du territoire ;

**CONSIDÉRANT** le projet de délibération de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences visant d'une part à adopter le montant définitif du FPIC 2015, à savoir 1 095 416 €, et d'autre part à adopter le régime dérogatoire « libre » de répartition ;

**CONSIDÉRANT** que chaque commune membre de l'EPCI doit se prononcer avant le 30 juin 2015 sur l'application de cette dérogation « libre » ;

**Le Conseil Municipal,**

- **À l'unanimité :**

**DÉCIDE** de rendre un avis favorable à l'application de la répartition dérogatoire « libre » afin que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences prenne intégralement en charge la contribution totale du fonds de péréquation de l'ensemble intercommunal de l'année 2015 pour un montant total de 1 095 416,00 €.

**2-ÉLABORATION DE LA LISTE DES JURYS D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2016.**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort de trois noms issus de la liste électorale, dans le cadre de l'élaboration de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2016. Ce premier tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive étant dressée au Tribunal de Grand Instance de STRASBOURG par une commission spéciale dans les conditions prévues à l'article 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.*

**VU** l'article 261 du Code de Procédure Pénale ;

VU l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2015 ;

- Il a été procédé publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes suivantes :
  - M. Didier LANG,
  - M. Claude SCHWALBACH,
  - M. Jean-Paul FRANK.

Ces personnes seront informées par courrier des résultats de ce tirage au sort et de la possibilité de demander avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015, par lettre simple adressée au Président de la commission de la Cour d'Assise du Bas-Rhin, le bénéfice des dispositions de l'article 258 du Code de Procédure Pénale (dispenses des fonctions de jurés).

**3-RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2014 (RPQS-AC 2014).**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5, qui imposent de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif ;  
 VU la présentation par M. le Maire du rapport annuel 2014 établi par les services de la collectivité ;  
**CONSIDÉRANT** que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération ;  
**CONSIDÉRANT** que les indicateurs liés à l'exploitation de la station d'épuration de SILTZHEIM seront publiés séparément par les services techniques la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ;

**Le Conseil Municipal,**

- **A l'unanimité :**

**APPROUVE** le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif de la commune de SILTZHEIM pour l'exercice 2014.

**PRÉCISE** que ce rapport sera mis en ligne à l'adresse suivante : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010 et consultable en mairie aux horaires d'ouverture au public.

**4-SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION AVENIR VAL DE SARRE (TOURNOI DE FOOTBALL À PRAGUE).**

VU la demande formulée en date du 09 avril 2015 par M. Philippe MANDITS, président de l'association AVENIR VAL DE SARRE ;

VU la participation de deux équipes issues de l'association AVENIR VAL DE SARRE à un tournoi de foot international, organisé à PRAGUE (République Tchèque) ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de l'assemblée délibérante d'encourager l'organisation de ce type de manifestation ;

**CONSIDÉRANT** l'absence -pénalisante- de communication par l'association d'un listing des joueurs ayant pris part au tournoi ;

**Le Conseil Municipal,**

- **A l'unanimité :**

**DÉCIDE** d'allouer une participation financière de 4,50 € par jour et par participant domicilié dans la commune.

**PRÉCISE** que cette participation sera effective sous réserve de la communication par l'association *AVENIR VAL DE SARRE* d'un listing des participants domiciliés dans la commune. Cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2015 au compte 6574 *subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé*.

**5-DIVERS.**

M. le Maire invite les membres du Conseil Municipal à participer à la fête des écoles élémentaires organisée à NEUFGRANGE le 26 juin 2015.

Une réunion de la commission des travaux sera prochainement programmée afin d'aborder les futurs projets d'équipements de la commune : réfection de la rue de Zetting, modernisation de l'éclairage public et installation d'une benne à déchets verts.

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que le site internet de la commune est en cours de réalisation.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire procède à la levée de la séance à 19h10.**

<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie le</p> <p><b>19 juin 2015</b></p>	<p>Compte rendu sommaire affiché en mairie jusqu'au</p> <p><b>18 juillet 2015</b></p>	<p>Pour extrait conforme à l'original</p> <p>Le Maire, Sébastien SCHMITT</p> <p><b>Certifiée exécutoire</b> <b>Compte tenu de la publication*</b> <b>Et de la réception en S/P</b> <b>SILTZHEIM, le 19 juin 2015</b></p> 
--	---	--